Remarques sur la nature juridique de la suspension du contrat de travail (Document en Français)

x) document(s)

document(s) :
s://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/b5d95dd3-08f9-48cb-9043-5c5b7940e6fb

ns générales

hardi, Amélie
hémoire : Favenecc-Héry, Françoise
iversité Panthéon-Assas - Master Droit social
on : 30-06-2013

.e contrat de travail, contrat cyclique, contrat à exécution successive, doit composer avec les caprices du temps. Il n'est pas rare que soit malmenée, voire empêchée, par des évènements perturbateurs comme la maladie du salarié ou la grève. Pour autant, le contrat cuté n'est pas rompu : il est préservé par le jeu de la suspension. L'objet de cette étude n'est pas de dresser un inventaire des ension du contrat de travail. Il s'agit de revenir aux questions fondamentales en s'interrogeant sur la nature juridique de cette e reste, en effet, particulièrement controversée. On peut être tenté, dans un premier élan bien naturel, de rapprocher cette mécanismes civilistes notoires que sont l'exception d'inexécution et la force majeure ; ne sont-elles pas toutes deux d'effet suspens e saurait, en réalité, résister à une analyse plus poussée. La suspension du contrat de travail doit être distinguée des mécanismes n préexistants. Il est proposé, en réponse, une suspension sui generis, qui trouve son fondement dans l'article 1134 du Code civil. M

es : Contrat de travail, Force majeure, Exception d'inexécution, Force obligatoire, Lien d'entreprise

ns techniques

tion
ment PDF

ns complémentaires

gine :
iv-pantheon-assas-ori-2692
urce : Ressource documentaire